



## Le fonctionnement en dispositif intégré des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP)

### Adapter le parcours aux besoins évolutifs des jeunes en situation de handicap

On appelle « Dispositif ITEP ou DITEP » le fonctionnement en dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) et des Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD). Le DITEP permet de dépasser les cloisonnements des établissements et services pour offrir, seul ou en coopération avec les partenaires du territoire, une diversité d'interventions modulables et adaptables aux besoins du jeune. Il a pour objectif :

- D'améliorer la fluidité des parcours des publics accompagnés ainsi qu'une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins.
- De limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides qui correspondent à l'évolution des situations.

#### FONCTIONNEMENT

Sur la base d'une notification en DITEP par la MDPH, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) fonctionnant en dispositif mettent en œuvre des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins : accueil de nuit, accueil de jour, suivi ambulatoire. Au sein du DITEP, l'enfant peut ainsi bénéficier de plusieurs modalités d'accueil et d'accompagnement, qui seront ajustées au regard de l'évolution des besoins :

- Sans recourir à une nouvelle notification MDPH.
- Après évaluation complète de la situation, en lien avec les acteurs du parcours.
- Avec accord de l'intéressé ou du titulaire de l'autorité parentale.

#### POUR LES JEUNES : UNE RÉPONSE INDIVIDUALISÉE

■ Le DITEP consiste à apporter une réponse individualisée, adaptée à chaque jeune, pour garantir un parcours sur-mesure et évolutif qui s'adapte aux besoins. Il introduit également une souplesse dans les changements de modalités de scolarisation.

#### POUR LES ÉTABLISSEMENTS : UNE COORDINATION RENFORCÉE

■ La mise en œuvre du dispositif DITEP s'accompagne pour les structures d'un changement progressif des pratiques et d'évolutions, notamment en termes d'organisation, de coordination et de suivi des parcours, mais aussi de partenariats. Les ESMS fonctionnant en dispositif intégré sont ainsi amenés à renforcer leur coopération avec les autres acteurs du territoire afin de favoriser la fluidité et la continuité des parcours des jeunes.

#### LE DITEP EN HAUTS-DE-FRANCE

Une convention-cadre régionale 2019-2024 qui rend possible le fonctionnement en DITEP sur le territoire et réunit les MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, les services académiques et les organismes gestionnaires d'ITEP et de SESSAD. 27 ITEP de la région sont signataires de la convention-cadre régionale et engagés dans la mise en œuvre du fonctionnement en dispositif intégré.